
Adresse des membres du comité de surveillance de Nanteuil-le-Haudouin (Oise) qui annoncent avoir cessé leurs fonctions en conformité de la loi du 7 fructidor, lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du comité de surveillance de Nanteuil-le-Haudouin (Oise) qui annoncent avoir cessé leurs fonctions en conformité de la loi du 7 fructidor, lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 53;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16509_t1_0053_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019

34

Les membres composant le comité révolutionnaire de Nanteuil-le-Haudouin, district de Crépy [Oise], annoncent à la Convention qu'en conformité de la loi du 7 fructidor, ils ont cessé leurs fonctions; ils protestent avoir toujours géré avec la plus grande intégrité; ils félicitent la Convention d'avoir encore une fois sauvé la République, par le courage qu'elle a déployé les 9 et 10 thermidor. Nous renouvellons dans vos mains, disent-ils, le serment de vous rester fidèles et de vivre libres ou mourir. Enfin, ils invitent la Convention à ne quitter le timon du gouvernement qu'après l'avoir bien affermi.

Mention honorable, insertion au bulletin (56).

[Les membres du comité de surveillance de Nanteuil-le-Haudouin à la Convention nationale, le 7 fructidor an II] (57)

Citoyens Législateurs

En conformité de la loi du 7 fructidor, les membres composant le comité de surveillance révolutionnaire de Nanteuil-Haudouin ont quitté leurs fonctions; impossibles comme la loi, ils peuvent assurer qu'ils ont toujours géré avec la plus grande intégrité qui peut caractériser des hommes probes. Nous avons été, nous sommes, et nous serons toujours les amis de la liberté, de l'égalité et de l'humanité, rentrez dans la classe de nos concitoyens. Nous serons toujours les sentinelles vigilantes pour déjouer tous les projets des malveillants, nous nous ferons toujours un devoir sacré, d'être les soutiens de la république une et indivisible, notre point de ralliement sera toujours la représentation nationale.

Nous vous félicitons, dignes représentants, d'avoir par votre énergie, et votre courage sauvé encore une fois la république au neuf et dix thermidor en envoyant à l'échafaut le tyran et ses complices, nous renouvellons en vos mains le serment de vous rester fidèles et de vivre libres ou de mourir, ce serment ne sera point vain, nous prouverons en toute occasions qu'il est, et qu'il sera toujours gravé dans le fonds de nos cœurs, la vertu et la probité que vous avez mis à l'ordre du jour formera toujours la base inséparable de nos sentimens, restez à votre poste pères de la patrie, ne quittez le timon du gouvernement qu'après l'avoir bien établi et bien affermy, ne le quittez qu'après que tous les ennemis de notre république seront exterminés, ou rentré dans le néant, puisse ce jour tant désiré n'être pas éloigné afin de jouir en paix des effets salutaires, et des bienfaits que nous promet notre sublime constitution. Vive la République, vive nos repré-

sentants, vive la Montagne, vive à jamais la liberté et l'égalité.

GOUILLIARD, *ex-président*, BRANCHU, COR, AUVE, LAVENERE, GERARD, ANDRE, VILLIOT, PATOU, FREMIN, TRICHE, HARANT.

35

Le représentant du peuple Pinet, en mission près l'armée des Pyrénées-Occidentales, adresse à la Convention nationale une réclamation du citoyen Larralde Dustegnny, qui se plaint de ce que, tandis qu'il était en but à la rage des Espagnols, le bien qu'il avait en France a été séquestré.

Renvoyé au comité de Législation (58).

36

Le représentant du peuple Delbrel, en mission près l'armée des Pyrénées-Orientales, fait passer à la Convention nationale la réclamation des citoyens Mallet, Robert et autres employés des douanes nationales, qui se plaignent de ce que, tandis qu'ils combattent les ennemis de la République dans le premier bataillon de la Montagne, le directeur des douanes vient de les remplacer, et de ce que leurs épouses ne reçoivent pas les secours accordés par la loi aux femmes des défenseurs de la patrie.

Renvoyé aux comités de Marine et des Secours (59).

37

Les officiers municipaux de la commune de Marseille [Bouches-du-Rhône] écrivent à la Convention nationale pour protester du dévouement de cette cité à la République; ils sont toujours prêts à rendre un compte fidèle de leur conduite. Marseille, disent-ils, a fait des sacrifices nombreux pour la liberté; nous nous trompons; elle n'a fait que son devoir et le fera toujours. Ils en appellent au témoignage du représentant du peuple et du commandant de la place qui vécurent dans le sein de cette commune, et invitent la Convention à se mettre en garde contre les calomnies.

Renvoyé aux comités de Salut public et de Sûreté générale (60).

(58) P.-V., XLVI, 86.

(59) P.-V., XLVI, 86.

(60) P.-V., XLVI, 86-87. *Ann. R. F.*, n° 5; *Gazette Fr.*, n° 998; *J. Fr.*, n° 730; *J. Mont.*, n° 149; *Mess. Soir*, n° 768; *M. U.*, XLIV, 55; *Rép.*, n° 5.

(56) P.-V., XLVI, 85-86. *Bull.*, 13 vend. (suppl.).

(57) C 321, pl. 1344, p. 7.